



PREMIER MINISTRE



Paris, le 25 octobre 2012

Présentation de deux Notes d'analyse

L'entrepreneuriat en France

Volet 1 : Mythes et réalités en comparaison internationale

Volet 2 : Comment mieux accompagner la prise de risque
des créateurs d'entreprise ?

Jeudi 25 octobre 2012

Intervention de Vincent Chriqui,
Directeur général du Centre d'analyse stratégique

Seul le prononcé fait foi

5 messages clés

Volet 1 : Mythes et réalités en comparaison internationale

1. Contrairement à certaines idées reçues, les Français ont une bonne image des entrepreneurs et se caractérisent par un fort désir d'entreprendre
2. Les Français témoignent cependant d'un certain manque de confiance en eux, notamment au regard de leur capacité à entreprendre et de leur peur de l'échec.
3. Les Français ont également du mal à concrétiser leurs intentions entrepreneuriales et les entreprises nouvellement créées ont des difficultés à survivre.

Volet 2 : Comment mieux accompagner la prise de risque des créateurs d'entreprise ?

4. La situation dans laquelle se trouve un individu au moment de créer son entreprise va fortement influencer son exposition au risque et sa capacité à prendre des risques.
5. Les freins à la croissance des entreprises nouvellement créées diffèrent fortement selon la catégorie de créateurs considérée.

2 propositions (Volet 2)

1. Promouvoir auprès des micro-entrepreneurs le régime réel simplifié d'imposition des bénéficiaires, mieux adapté aux entreprises en phase de développement que le régime fiscal de la micro-entreprise.
2. Favoriser un développement ambitieux des entreprises nouvellement créées en offrant des contrats d'avances remboursables :
 - conditionnels à des objectifs de développement précis ;
 - réservés aux entreprises ayant plus d'un an d'ancienneté ;
 - accompagnés de contraintes qui permettent de cibler les créateurs les plus prudents.

I. LES MESSAGES CLÉS

Volet 1 : Mythes et réalités en comparaison internationale

Étude réalisée à partir des enquêtes qualitatives menées par la Commission européenne (Eurobarometer) en 2009 et le Global Entrepreneurship Monitor (GEM, consortium international de recherche) sur la période 2005-2011.

Le portrait de la France en matière de culture et d'activité entrepreneuriale est établi en comparaison avec les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni

Message 1 : Contrairement à certaines idées reçues, les Français ont une bonne image des entrepreneurs et se caractérisent par un fort désir d'entreprendre

La France est encore souvent présentée comme un pays avec un faible esprit d'entreprise, mais l'image des entrepreneurs dans la société est globalement positive. 90 % des Français considèrent que les entrepreneurs créent des emplois et 73 % qu'ils sont innovants. La profession d'entrepreneur est ainsi largement plébiscitée (par 65 % des Français, soit autant qu'aux États-Unis et davantage qu'en Allemagne et au Royaume-Uni – environ 50 %). Sur l'ensemble des aspects culturels, ce n'est pas tant la France qui se distingue des autres pays que les États-Unis où la figure entrepreneuriale est plus particulièrement valorisée.

Plus de la moitié des Français font valoir leur préférence pour le statut d'indépendant ; ils sont moins nombreux que les américains (55 %) mais davantage que les Britanniques (46 %) et surtout que les Allemands (46 %). Comme dans les autres pays, le statut d'indépendant est associé à une plus grande liberté (liberté de choix du lieu et du moment du travail, indépendance personnelle, accomplissement de soi, intérêt des tâches).

Depuis le début des années 2000, la perception de « bonnes » opportunités pour créer une entreprise a fortement progressé en France. En 2011, avec 35 % d'individus considérant qu'il existe autour d'eux de bonnes opportunités pour créer une entreprise dans les six mois, la France se place au même niveau que les autres pays étudiés.

La conjonction d'une forte envie d'entreprendre et de perceptions relativement positives au regard de la possibilité de créer une entreprise se traduit en France par de très fortes intentions entrepreneuriales. En 2011, 18 % des Français interrogés déclarent vouloir créer une entreprise dans les trois prochaines années, contre 11 % des Américains, 9 % des Britanniques et seulement 6 % des Allemands.

Message 2 : Les Français témoignent cependant d'un certain manque de confiance en eux et de difficultés à créer leur entreprise.

La France se distingue par une plus faible proportion d'individus estimant avoir les compétences nécessaires au démarrage d'une activité entrepreneuriale (38 %, au même niveau qu'en Allemagne, contre 43 % au Royaume-Uni et 56 % aux États-Unis). Ce résultat reflète principalement un manque de confiance en eux des Français dans la mesure où ils sont relativement nombreux à considérer que leur éducation scolaire les a bien préparés à l'entrepreneuriat.

Les Français sont également marqués par la peur de l'échec (37 % considèrent que c'est un frein à la création d'entreprise contre 31 % des Américains). Cette peur de l'échec est cependant moins élevée qu'en Allemagne (42 %) et a fortement diminué depuis le pic de 2008 (52 %) alors qu'elle progresse dans les trois autres pays étudiés.

Enfin, les obstacles à la création d'entreprise sont plus fortement ressentis en France que dans les autres pays étudiés. Ces obstacles résident principalement dans le manque de soutien financier (pour 86 % des individus interrogés) et la complexité des procédures administratives (72 %).

Message 3 : Les Français ont également du mal à concrétiser leurs intentions entrepreneuriales et les entreprises nouvellement créées ont des difficultés à survivre.

Contrairement aux autres pays étudiés, la France se caractérise par un fort décalage entre la proportion d'individus souhaitant créer une entreprise et la proportion de ceux effectivement engagés dans la création d'une entreprise. En dépit de leur forte inclination pour la création d'entreprise, les Français semblent ainsi rencontrer des difficultés particulières dans la concrétisation de leur projet. La France se caractérise également une difficulté particulière des jeunes entreprises à rester actives.

Malgré une forte progression du nombre d'entreprises créées, le potentiel entrepreneurial français apparaît ainsi insuffisamment valorisé. En effet, la contribution de la création d'entreprises à la croissance économique sera d'autant plus importante que les entreprises nouvellement créées sont capables de survivre et de croître et sont ainsi en mesure de concurrencer les entreprises en place et de favoriser directement des gains de productivité.

Pour éclairer cette problématique, nous avons cherché à mieux comprendre les difficultés rencontrées par les entrepreneurs français pour maintenir et développer leur activité en menant une analyse détaillée des différents profils d'entrepreneurs au regard de leurs motivations à la création et de leurs attitudes vis-à-vis du risque.

Volet 2 : Comment mieux accompagner la prise de risque des créateurs d'entreprise ?

Étude réalisée à partir du « Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises » de l'INSEE (dispositif SINE) qui permet de suivre une génération d'entreprises sur la durée.

L'échantillon de créateurs étudiés ici a été interrogé une première fois en 2006 quelques mois après la création de l'entreprise, puis une seconde fois en 2009 si l'entreprise était toujours active.

Message 4 : La situation dans laquelle se trouve un individu au moment de créer son entreprise va fortement influencer son exposition au risque et sa capacité à prendre des risques.

Les nouvelles théories de la décision dans l'incertain montrent que l'attitude face au risque n'est pas une caractéristique individuelle « naturelle » ou « innée », mais le résultat de la perception que le créateur a de sa situation et de son environnement. Le comportement d'un créateur à l'égard du risque sera ainsi fortement influencé par sa situation au moment de fonder son entreprise, désignée dans la littérature spécialisée comme son « point de référence ».

Suivant la littérature existante, trois variables sont utilisées pour caractériser le point de référence des créateurs d'entreprise français en 2006 :

- leur statut antérieur (salarié, travailleur indépendant, au chômage, sans activité professionnelle, etc.) ;
- leur niveau de diplôme (permettant de révéler leurs opportunités d'emploi) ;
- les raisons qui les ont poussés à créer une entreprise (être indépendant, augmenter leurs revenus, créer leur emploi, exploiter une nouvelle idée, etc.).

Une analyse de données nous permet alors de distinguer quatre grands profils de créateurs :

1. les créateurs par « nécessité » qui sont principalement d'anciens chômeurs cherchant à créer leur propre emploi ;
2. les créateurs par « adaptation » qui, en raison de leur très faible niveau de diplôme, sont à la recherche d'opportunités d'emploi ou de revenu ;
3. les créateurs par « opportunité » souvent salariés auparavant et qui choisissent de créer leur entreprise afin d'améliorer leur situation ;
4. les créateurs par « vocation » qui ont un très haut niveau d'éducation et dont l'exercice de la profession passe souvent par le statut d'indépendant (cas des professions libérales).

Pour les quatre catégories de créateurs l'analyse permet de :

- i. caractériser les modalités de leur exposition au risque lors de la création de l'entreprise ;
- ii. déterminer leur propension à prendre des risques ;
- iii. d'identifier les risques effectivement supportés (fréquence et nature des problèmes de trésorerie).

Message 5 : Les freins à la croissance des entreprises nouvellement créées diffèrent fortement selon la catégorie de créateurs considérée.

L'analyse des problèmes de trésorerie des entrepreneurs, conjuguée à l'étude de leur exposition au risque et de leur capacité à prendre des risques, conduit à opposer deux grands groupes d'individus :

- d'une part, les créateurs « par opportunité » et « par vocation » qui se placent dans une situation relativement sécurisée au démarrage de leur activité, se comportent de manière relativement prudente par la suite et doivent surtout faire face aux retards ou défauts de paiements de leurs clients ;
- d'autre part, les créateurs « par destination » et « par nécessité » qui sont initialement fortement exposés au risque et / ou adoptent des comportements risqués et sont fréquemment confrontés à une baisse de leur activité ou à des difficultés de financement.

Pour les pouvoirs publics, l'enjeu est alors double :

- améliorer la gestion de trésorerie et l'accès aux financements des entrepreneurs engagés dans une démarche de développement mais fortement exposés au risque ;
- inciter les créateurs peu exposés au risque à mettre en œuvre des projets de développement ambitieux.

II. LES PROPOSITIONS

Proposition 1 : Promouvoir auprès des micro-entrepreneurs le régime réel simplifié d'imposition des bénéficiaires, mieux adapté aux entreprises en phase de développement que le régime fiscal de la micro-entreprise.

Les créateurs par « adaptation » et « par vocation » sont plus fréquemment confrontés à une forte baisse de leur activité ou à des problèmes de financement (en raison d'une plus forte exposition aux risques sectoriels ou de comportements plus risqués). Ces problèmes de trésorerie sont par ailleurs toujours plus prégnants lorsque les créateurs sont constitués en personne physique et que leur chiffre d'affaires est faible, ce qui est le cas des entrepreneurs relevant du régime de la micro-entreprise.

Ainsi, le faible niveau d'exigences comptables qui caractérise le régime fiscal de la micro-entreprise peut se traduire par une mauvaise gestion de trésorerie et handicaper les entreprises souhaitant se développer.

Les jeunes entrepreneurs individuels pourraient ainsi être incités à opter pour un régime fiscal plus exigeant en termes de comptabilité afin de les aider à mieux gérer leur développement et de faciliter leurs relations avec le secteur bancaire

Cette incitation s'opérerait en changeant le régime de référence des micro-entreprises. Contrairement à la situation actuelle, le régime par défaut serait alors celui du bénéfice réel simplifié avec la possibilité de choisir, en option, le régime de la micro-entreprise. L'application par défaut du régime du bénéfice réel pourrait néanmoins être réservée aux micro-entreprises dépassant un certain seuil de chiffre d'affaires.

Afin d'aider les micro-entrepreneurs à tenir leurs obligations comptables, la mise en place de « coupons comptabilité » pourrait également être envisagée. À noter que pour les plus petites entreprises, le coût du passage au régime du bénéfice réel simplifié serait limité dans la mesure où elles ont la possibilité d'adopter une comptabilité « super-simplifiée » qui repose uniquement sur l'établissement d'un compte de résultat simplifié. Or, l'établissement d'un tel

document ne nécessite généralement pas le recours à un comptable extérieur et peut être réalisé à l'aide de logiciels de gestion mis gratuitement à la disposition des créateurs d'entreprise.

Proposition 2 : Favoriser un développement ambitieux des entreprises nouvellement créées en offrant des contrats d'avances remboursables :

- conditionnels à des objectifs de développement précis ;
- réservés aux entreprises ayant plus d'un an d'ancienneté ;
- accompagnés de contraintes qui permettent de cibler les créateurs les plus prudents.

Les créateurs par « opportunité » et par « vocation » se caractérisent principalement par l'importance des ressources mobilisées au démarrage de leur projet et par une moindre exposition au risque, liée à une plus grande familiarité avec l'environnement de la création. Ils ont donc le profil adéquat pour assurer la croissance de leur entreprise. Pourtant, ils adoptent des comportements relativement prudents en termes d'embauches, d'innovations ou même d'actions commerciales.

L'enjeu pour les pouvoirs publics consiste à encourager ces créateurs à prendre davantage de risques afin qu'ils mettent en œuvre des projets de développement plus ambitieux tout en évitant au maximum les problèmes d'aléa moral. Autrement dit, il s'agit de favoriser le développement des entreprises financièrement les plus solides en permettant aux créateurs les plus prudents de bénéficier de mécanismes assurantiels.

Une solution possible consiste à proposer des contrats d'avances remboursables qui limiteraient directement leur prise de risque et permettraient ainsi de les inciter à s'engager dans des projets ambitieux.

L'efficacité de ces contrats suppose que trois critères soient respectés :

1. Être conditionnels à des objectifs de développement précis (embauche d'un salarié en CDI, taux de croissance du chiffre d'affaires, développement à l'international, etc.) afin d'offrir aux entrepreneurs la possibilité de choisir un financement correspondant précisément à leur projet de développement.
2. Être proposés en aval de la création, c'est-à-dire à des entreprises créées depuis plus d'un an afin de ne pas inciter les entrepreneurs à être moins prudents au moment de la création de leur entreprise.
3. Être accompagnés d'exigences graduées mais strictes (différés de remboursement plus courts, montants d'avances croissants dans le temps, introduction d'une période de franchise plus longue, etc.) afin que les aides proposées soient ciblées sur les créateurs les plus solides financièrement et de limiter ainsi les effets d'aubaine.

CONCLUSION

La comparaison menée avec les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni a permis de montrer que la France dispose d'un véritable potentiel entrepreneurial mais que celui-ci n'est pas encore pleinement exploité.

L'analyse spécifique des profils des créateurs d'entreprises français souligne quant à elle la diversité des profils des créateurs et la nécessité d'adapter les politiques publiques au profil des créateurs. Ainsi, les créateurs les plus prudents et les plus solides financièrement doivent être incités à développer des projets plus ambitieux, tandis que les créateurs dynamiques mais fortement exposés aux risques doivent être incités à davantage sécuriser leurs investissements.

- **Contact Presse**

Centre d'analyse stratégique

Jean-Michel Roullé

Responsable de la communication

Tél. : +33 (0) 1 42 75 61 37

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr